

**ATELIER « BUJO »**  
*Gérer son temps, ses Projets et son Agenda*

**Organisée et animée par Laure de Cazenove**

**Organisme de formation**  
déclaration d'activité enregistrée  
sous le numéro 11 78 82817 78.

**PROGRAMME ET DEROULEMENT**

- 2 modules de 3 h (1/2 journée)

**Lieu** : 22, rue du Hazard 78000 Versailles    **Horaires** : 10h-13h

**Module 1 (1.1, 2.1, 3.1)**

*« Gestion du temps : comprendre son fonctionnement personnel et identifier ses priorités de vie. »*

- Découvrir un agenda sur mesure : le BUJO
- Comprendre son fonctionnement et définir ses besoins personnels
- Gestion du temps et amélioration continue
- Réaliser ses premières pages type : kit de démarrage du BUJO

**Module 2 (1.2, 2.2, 3.2)**

*« Gestion des projets : utiliser le BUJO comme un outil de développement personnel et de réalisations d'objectifs »*

- Partage d'expériences
- Utiliser le BUJO pour accompagner la mise en place d'un projet personnel ou professionnel
- Créer une matrice pour répondre à un besoin personnel

**MOYENS PEDAGOGIQUES**

Méthodes actives basée sur l'observation de situations réelles et l'expérimentation.  
Exercices individuels et collectifs, éléments théoriques, espaces d'entraînement à la création d'outils de planification et de suivi de projets.

Ces enseignements interactifs d'échanges de groupes et de conseils personnalisés.

Evaluation individuelle et validation des acquis en fin de formation à partir des documents réalisés.

*A l'issue de la formation, les stagiaires reçoivent une attestation de participation qui valide les acquis.*

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

Aucun pré requis.

Formation proposée en Inter.

Adaptation en intra et devis sur demande.

## **COÛT DE LA FORMATION**

### **En Inter**

Tarif individuel :

- Etudiants et Lycéens : 90€

- Particuliers : 120€

- Professionnels : 200€

### **En Intra**

- Groupe de 5 personnes maximum : 1000€

- Groupe de 6 à 12 personnes : 1 600€

Dans vos locaux.

Déplacement en sus.

**Les prix s'entendent TTC (TVA non applicable, Exonération de TVA - Art. 261.4.4° a du CGI).**

**(Possibilités de financement OPCA et FIF-PL)**